



PREFET DE LA GIRONDE

*Direction départementale de  
la protection des populations*

Bordeaux, le 24 juillet 2017

Objet : Compte rendu de la première réunion de la Commission de Suivi de Site de la SAS Le Lay à Saint-Symphorien en date du 22 juin 2017 de 9h30 à 12h30.

Commission prévue par l'art 33.4 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter de la SAS Le Lay en date du 20 septembre 2016 et dont la composition et le fonctionnement sont prévus par l'arrêté préfectoral du 24 mai 2017.

Présents :

- M. Eric Suzanne, sous-préfet de l'arrondissement de Langon et président de la commission,
- M. Guy Dupiol, maire de Saint-Symphorien,
- Mme Patricia Cassagne, maire de Luë, conseillère départementale Grands Lacs Landais,
- Mme Sophie Piquemal, conseillère départementale canton Landes des Graves,
- M. Jean-Charles Quintard, directeur départemental de la protection des populations de la Gironde
- Mme Céline Lopez, inspectrice de l'environnement en charge des installations classées, rapporteur,
- M. Philippe Barbedienne, directeur de la SEPANSO,
- M. Serge Baudy, maire de Marcheprime, Président de la CLE du SAGE Leyre,
- Mme Cathy Navrot, animatrice du SAGE Leyre et du parc naturel régional des Landes de Gascogne (PNRLG),
- M. Jean-Paul Méric, président de la CLE du SAGE Ciron,
- Mme Chloé Alexandre, animatrice du SAGE Born et Buch,
- M. François Billy chargé du patrimoine naturel du parc naturel régional des Landes de Gascogne (PNRLG),
- M. Matthieu Cabaussel, chargé de mission auprès du parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA),
- M. David Parfouru, directeur du groupement de défense sanitaire aquacole aquitain,
- M. Sébastien Lang, gérant de la SAS Le Lay,
- M. Eric Barrère, responsable projets et développement auprès de la SCA filière porcs du Sud-Ouest (FIPSO),
- M. Guillaume Guérineau, NCA environnement, présentateur du suivi technique et agronomique,
- M. Patrick Le Foll, directeur général de la SCA filière porcs du Sud-Ouest (FIPSO).

---

Découvrez la nouvelle organisation de l'État en Gironde sur [www.gironde.pref.gouv.fr](http://www.gironde.pref.gouv.fr)



M. Dupiol ouvre la séance en présentant sa commune et donne la parole à M. Suzanne qui précise que M. le Préfet est attentif à ce dossier et qu'il souhaite que cette réunion permette des échanges sur tous les points de vue dans le respect et l'écoute des interlocuteurs.

Un premier tour de table permet à chacun de se présenter et d'exprimer ses attentes vis-à-vis de la commission.

M. Barbedienne fait part de son étonnement concernant le courrier de refus de l'administration d'autoriser l'association Landes environnement attitude à participer aux travaux de la commission. Il indique que les conditions exigées rendaient impossible la candidature de cette association riveraine des zones d'épandage en Gironde, qui s'est fortement mobilisée sur ce dossier.

Mme Lopez indique que cette association ne s'est pas manifestée dans les délais nécessaires mais que la vocation de cette commission étant la concertation, elle pourra être ajoutée à la liste des membres si elle en fait la demande.

M. Suzanne accepte cette proposition.

M. Baudy précise que la création d'un nouvel élevage sur le site du PNRLG ne serait pas possible et qu'il faut réaliser un travail sur les épandages.

M. Dupiol rappelle l'historique de l'établissement et le non-respect, par le propriétaire précédent, de l'arrêté d'autorisation, alors qu'il avait accepté une extension de l'élevage. Il constate une dégradation de la qualité de l'eau, indique que son territoire n'est sollicité que pour des projets polluants et qu'il restera vigilant sur la surveillance de l'élevage. Il n'est pas convaincu par la nouvelle répartition des effectifs.

M. Le Foll a pris acte du refus de l'extension d'effectif par les services officiels et s'engage à respecter, y compris pour les effectifs, l'arrêté de septembre 2016. Il indique que la FIPSO, en partenariat avec M. Lang, travaille à moderniser l'élevage, qui doit représenter un modèle. Il explique que deux anciens bâtiments d'engraissement ont été détruits pour un coût de 180 000 euros et que la quarantaine a été déplacée pour des motifs sanitaires. Par ailleurs un partenariat a été signé avec le cabinet indépendant NCA pour assurer le suivi technique et agronomique du site, selon les prescriptions de l'arrêté. Il conclut en indiquant que l'élevage et la consommation de viande font aujourd'hui l'objet de débats sociétaux et que sa réponse en tant que professionnel sera la transparence sur les actions menées.

Mme Piquemal fait part de son optimisme et de l'intérêt commun qu'il y a à organiser une telle réunion.

Mme Cassagne s'inquiète des défrichements abusifs et des épandages nauséabonds sur son territoire.

M. Quintard précise qu'il serait plus cohérent techniquement de tenir cette réunion plus tôt dans l'année, afin de faire le bilan de la campagne culturelle, qui s'étale du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. Cela n'a pas été possible pour cette année à cause de la période de réserve électorale.

A partir de 10h20 débute la présentation du document par le bureau d'étude NCA. M. Suzanne et les participants demandent à ce que ces documents soient joints au compte rendu de séance et si possible transmis préalablement à la réunion pour les prochaines sessions, pour plus d'efficacité.

Les échanges lors de cette présentation ont porté sur :

---

Découvrez la nouvelle organisation de l'État en Gironde sur [www.gironde.pref.gouv.fr](http://www.gironde.pref.gouv.fr)



- Les effectifs. M. Barbedienne s'interroge sur la baisse du nombre de porcelets par rapport à l'arrêté précédent. M. Le Foll explique que les porcelets ne sont pas comptés avec les mères mais au moment du sevrage et que ces porcelets sont envoyés en engraissement sur d'autres sites. M. Barbedienne souhaite connaître précisément la destination de ces porcelets. M. Le Foll indique que tous les mouvements sont tracés dans la base de données nationale BD porcs et que les porcelets sont engraisés essentiellement dans le département des Pyrénées-Atlantiques. M. Suzanne demande formellement à M. Le Foll, qui s'y engage, de transmettre les destinations des porcelets.
- Les effets croisés air/eau. Mme Lopez indique que la fabrication de compost a pour effet direct de réduire la teneur en azote de l'effluent, mais que cet azote est émis à l'atmosphère sous forme d'ammoniac et que la Commission européenne, dans ses conclusions du 21 février 2017 sur les meilleures techniques disponibles, vise principalement la limitation des émissions dans l'air (accessible à l'adresse suivante [http://ied.ineris.fr/documents\\_bref](http://ied.ineris.fr/documents_bref)). Le compostage est dorénavant une meilleure technique disponible conditionnelle, c'est-à-dire utilisable si l'exploitant ne dispose pas de surfaces de terres épandables à proximité du site de production.
- La distinction entre compost normé, qui sort du plan d'épandage (commercialisable comme les engrais) et compost non normé qui doit faire l'objet d'un suivi (plan et cahier d'épandage...).
- Le manque d'ambition de l'exploitant d'après M. Baudy car il ne propose pas de traiter ses effluents par méthanisation, n'a pas couvert ses fosses... M. Le Foll explique que des investissements importants ont déjà été faits, que la solution de méthanisation n'est pas adaptée sur ce territoire et qu'il privilégie la formation et les échanges avec les utilisateurs du lisier pour améliorer les performances culturales dans le respect de l'environnement (apport au plus juste des compléments d'engrais minéraux).
- Le besoin de suivre dans la durée l'évolution des paramètres surveillés.
- Le besoin de connaissance des pratiques de l'ensemble des acteurs (forestiers, cultivateurs...) qui sont également contributeurs pour les teneurs en nitrates dans l'eau.
- La possibilité de se déplacer sur l'élevage (M. Barbedienne, M. Suzanne, Mme Piquemale, M. Dupiol...). M. Le Foll est hésitant pour des raisons sanitaires, mais il peut envisager une visite pour un petit groupe.

M. Suzanne demande à chaque participant son ressenti sur cette réunion.

- M. Cabaussel, PNMB, indique que le comité de gestion du parc n'a pas été saisi et que l'avis formulé l'a été au diapason de la CLE du SAGE Leyre. Il souhaite poursuivre sa participation aux travaux de cette instance.
- M. Parfouru, GDSAA, en tant qu'éleveur est proche des préoccupations de la SAS Le Lay. Pour ses adhérents, la qualité des cours d'eau et leur non dégradation est un enjeu majeur. Il souligne que l'approche globale des différents contributeurs est très intéressante.
- M. Billy, PNRLG, souligne la nouveauté de la démarche et l'intérêt d'avoir un moment d'échange technique et politique. Les taux de nitrates présents dans les nappes et cours d'eau sont supérieurs aux valeurs "naturelles" (sans activité humaine). Les éléments présentés s'inscrivent dans une meilleure connaissance d'un système complexe avec de nombreux contributeurs, dont la part respective mérite d'être affinée.
- M. Baudy, CLE du SAGE Leyre, indique que son organisme sera attentif et que l'objectif est d'aller vers une amélioration de l'existant. Il regrette des positions minimalistes (non couverture de fosse) de l'exploitant et conclut que cette réunion a été bénéfique.
- M. Barbedienne, SEPANSO, demande qu'une visite sur site soit organisée. Il rappelle son inquiétude pour la qualité de l'eau, indique que le bien-être animal devient un sujet de préoccupation dans notre société et que le modèle de « ferme "usine" » proposé par cet



élevage ne correspond pas à ce qui est souhaité par la population pour l'avenir du territoire. Il prend acte de ce qui est fait en terme de limitation des nuisances mais constate que, quelle que soit la surface d'épandage, c'est la somme des polluants drainés qui pose problème aux cours d'eau. Il regrette que la modification de répartition des effectifs ait été autorisée.

- Mme Cassagne, maire de Luë, est satisfaite de cette réunion qui lui a permis de s'éclairer sur les enjeux et le fonctionnement.
- Mme Piquemal, conseillère départementale, est convaincue de l'intérêt de travailler ensemble en toute transparence. Elle souhaite que des réunions de ce type se tiennent sur plus de sujets.
- M. Dupiol, maire de St Symphorien, indique que par manque d'information et de repli, cet élevage a suscité de l'inquiétude auprès des riverains. La commission n'est pas là pour apporter des solutions mais pour examiner des données objectives et peut permettre d'éviter crises et crispations. Il attend de la commission qu'elle reste vigilante, exigeante et critique. Il suggère que l'exploitant utilise les nouvelles technologies tout en conservant des marges économiques et met en garde l'assemblée contre la marche en avant qui dégrade la qualité de l'eau et de l'air.
- Mme Alexandre, CLE du SAGE Born et Buch, est satisfaite de participer à cette commission. Elle exprime son inquiétude face aux défrichements et restera vigilante.
- M. Meric, CLE du SAGE Ciron, rappelle que dans ce grand bassin versant les sols sont sableux et filtrants et que le plafond national de 170kg d'azote par hectare est trop élevé. Il est satisfait de cette réunion qui met autour de la table la société civile, l'entreprise et l'administration et précise que la CLE souhaite participer et collaborer avec l'entreprise pour une meilleure connaissance du territoire. Il souhaite une relation de partenariat plutôt que d'opposition. M. Suzanne précise que cela sera laissé à leur libre initiative car l'administration ne dispose pas d'un cadre contraignant pour cette collaboration.
- M. Le Foll, FIPSO, souscrit à la nécessité de diffuser le support aux membres 15 jours avant la réunion et suggère aux autres membres d'apporter également leur contribution s'ils disposent de données complémentaires. Une réunion en mars permettrait d'avoir le bilan culturel et le temps d'échanger sur les données. Il souligne sa volonté de transparence pour créer une relation de confiance en ayant à l'esprit que les objectifs des participants peuvent différer. Il souhaite que s'instaure une relation de travail et que les éléments portés à la connaissance de la commission avec leurs limites (représentativité de l'échantillon...) puissent faire l'objet de critiques constructives. Il conclut que son élevage ne pollue pas et que ce dispositif de suivi exceptionnel est une formidable opportunité pour permettre le développement économique du territoire car les élevages sont utiles pour fixer les populations. Il est optimiste.

M. Suzanne conclut en disant que les futurs projets d'implantation de porcheries pourraient se faire dans les grands ports européens dans une logique d'intégration nourriture -élevage-découpe-distribution qui réduit les coûts. Ce modèle ne participerait pas de l'aménagement du territoire rural qui doit continuer à disposer d'une économie diversifiée. Agir en sens inverse le priverait encore un peu plus de richesses. Il souhaite que l'éleveur s'engage dans une logique de projet novateur, notamment avec de la méthanisation à *la ferme* si elle est possible.

M. Le Foll répond que ce n'est pas envisagé avant au moins quelques années. Il propose, pour la prochaine réunion, de prendre quelques minutes pour situer l'élevage dans son contexte économique agroalimentaire.

M. Suzanne remercie les participants, réitère la demande de visite du site en souhaitant que l'intégration paysagère en soit particulièrement soignée.

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 15 mars 2018 à 9h30.

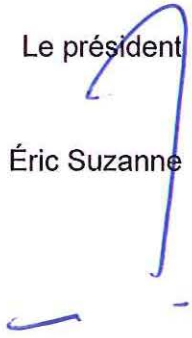
---

Découvrez la nouvelle organisation de l'État en Gironde sur [www.gironde.pref.gouv.fr](http://www.gironde.pref.gouv.fr)

La séance est levée à 12h30.

Le président

Éric Suzanne



PJ: - Scan feuille émargement

- Document présenté en séance par NCA environnement

---

Découvrez la nouvelle organisation de l'État en Gironde sur [www.gironde.pref.gouv.fr](http://www.gironde.pref.gouv.fr)

---

La direction départementale de la protection des populations met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations nominatives. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en entête de ce document.